

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1798**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Noaho Immobilier, avec faculté de substitution, d'une parcelle de terrain nu située 303 route de Vienne - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1798**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Noaho Immobilier, avec faculté de substitution, d'une parcelle de terrain nu située 303 route de Vienne - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte et désignation du bien**

La Métropole de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain nu à usage de jardin d'agrément située 303 route de Vienne à Vénissieux, cadastrée AA 121 pour une superficie de 207 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre d'un projet de remembrement foncier avec 11 propriétés voisines à la parcelle métropolitaine, la Métropole se propose de céder, au profit de la société Noaho Immobilier, avec faculté de substitution, la parcelle précitée, en vue de la réalisation d'une opération d'habitat, dont une partie sociale en habitat participatif.

**II - Description du programme immobilier et conditions financières**

Le programme immobilier global prévoit la réalisation de 55 logements pour une surface de plancher de 3 581 m<sup>2</sup>, dont 25 % de logements locatifs sociaux, soit 14 logements.

Aux termes de la promesse de vente, cette cession interviendra, bien libre de toute occupation, au prix de 100 000 € HT, auquel se rajoute la TVA sur marge au taux de 20 %, d'un montant de 17 845,46 €, soit un prix TTC de 117 845,46 €, sachant qu'en cas de variation du taux de TVA, le taux applicable sera celui des dispositions légales ou réglementaires alors en vigueur et le prix sera, par conséquent, diminué ou majoré dans la même proportion que cette variation.

Par ailleurs, la société Noaho Immobilier s'engage à rétrocéder gratuitement à la Métropole une emprise d'environ 123 m<sup>2</sup> correspondant à l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 1 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), en vue de l'élargissement de la voie. Cette rétrocession fera l'objet d'une promesse qui sera signée préalablement à la date de réitération des présentes et fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 26 janvier 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 100 000 € HT, auquel se rajoute la TVA sur marge au taux de 20 %, d'un montant de 17 845,46 €, soit un prix TTC de 117 845,46 €, à la société Noaho Immobilier, avec faculté de substitution, d'une parcelle de terrain nu située 303 route de Vienne à Vénissieux, cadastrée AA 121, d'une superficie de 207 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une opération d'habitat.

**2° - Autorise :**

a) - la société Noaho Immobilier, avec faculté de substitution, à déposer une demande de permis de construire ainsi que toutes autorisations administratives sur le terrain métropolitain cadastré AA 121, situé 303 route de Vienne à Vénissieux, étant précisé que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux,

b) - le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n°0P07O7856.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 117 845,46 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 10 772,71 € en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304880-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---